

## Bayeux : Ouverture de la nouvelle déchèterie



La nouvelle déchèterie, située 3 rue Marcel Fauvel (zone de Bellefontaine) à Bayeux (Calvados) ouvrira ses portes lundi 27 avril 2026 à 13h45.

Cet équipement très attendu a été construit par le SEROC, le syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Région Ouest Calvados, qui va désormais en assurer la gestion. Le coût de cet équipement est de 3,5 millions d'euros. Il vient compléter le réseau des 10 déchèteries existantes. Sa construction fait suite à la fermeture de la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles fin 2021 et doit permettre de désengorger la déchèterie de Vaucelles. 4 agents valoristes seront présents sur site pour accueillir et orienter les usagers. Cette nouvelle déchèterie est accessible à l'ensemble des usagers du territoire du SEROC disposant d'une carte d'accès en déchèterie. Elle est également accessible aux professionnels, à l'exception du samedi.

Voici les horaires d'ouverture :

Lundi après-midi : 13h45-17h30

Du mercredi au samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30.

Fermeture tous les lundis matin et tous les mardis.

## **Une déchèterie plus grande et plus pratique**

Cet équipement flambant neuf s'étend sur une superficie de 15 000m<sup>2</sup>. Il comprend onze quais différents. Il compte aussi des alvéoles de stockage au sol pour les déchets verts et les gravats. Il est également assorti d'une aire de stockage de caissons (bennes vertes) pour les besoins logistiques du SEROC.

## **Un équipement qui fait la part belle au réemploi**

La déchèterie dispose d'un grand Récup'Minute. Cet espace intérieur, dédié au réemploi, a pour objectif de permettre aux usagers de déposer des objets en bon état (jouets, vaisselle, éléments de décoration....) dont ils n'ont plus l'usage, et à d'autres de récupérer ces objets, moyennant le passage de leur carte de déchèterie. Il est possible de donner sans reprendre, et inversement. L'objectif : réduire les déchets, et favoriser l'économie circulaire en prolongeant la durée d'utilisation de nos objets.

## **Le tri, c'est aussi en déchèterie !**

Le syndicat rappelle que le tri, c'est aussi en déchèterie ! Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets volumineux et/ou dangereux des ménages ne pouvant être collectés en porte-à-porte en raison de leur nature, poids ou volume. Chaque type de déchet a sa filière appropriée, il est donc essentiel de bien les trier. A la déchèterie de Bayeux, ce sont au total une vingtaine de filières de tri mises en place pour valoriser les déchets. Ainsi, chaque usager doit avoir préparé et trié ses déchets par grande catégorie avant d'arriver sur site. Par exemple, les cartons doivent être vidés de tout contenu (films plastiques, polystyrène) et pliés.

Il sera possible de déposer de l'amiante à la déchèterie de Bayeux. Pour rappel, les dépôts d'amiante se font uniquement sur rendez-vous auprès du SEROC. Les déchèteries de Creully, Vaucelles, Maisoncelles-Pelvey et Isigny-sur-Mer sont également habilitées à en recevoir.

## **Que deviennent les déchets déposés en déchèterie ?**

Il existe 3 grands types de valorisation.

Les déchets verts sont transformés en compost sur les plateformes de compostage industriel de Ryes et Formigny.

La plupart des autres déchets sont soit recyclés pour en faire de nouveaux objets (cartons, métaux, plâtre etc..) soit valorisés énergétiquement. Seuls les gravats, et ce qu'on appelle communément le tout-venant sont envoyés en centre d'enfouissement et ne bénéficient donc d'aucune valorisation.

## **Qui paye le service déchèteries ?**

Les déchèteries sont un service public qui relève de la compétence déchets des intercommunalités. Les intercommunalités du Bessin et du Pré-Bocage ont fait le choix de transférer la construction et la gestion des déchèteries au SEROC. Venir en déchèterie, ce n'est pas gratuit. Ce service est financé par l'impôt (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ou Redevance Incitative), mais également par les éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur. Par exemple, lorsque l'on achète un électroménager neuf, on paye une éco-contribution. Cette somme est reversée à un éco-organisme pour permettre la collecte, le tri et le recyclage de ce futur déchet. En retour, cet éco-organisme verse une partie de cette somme au SEROC qui assure pour son compte la collecte et le tri en déchèterie, ainsi que le transport vers les usines de recyclage. L'éco-contribution sert également à financer les démarches de réemploi et d'allongement de la durée de vie des appareils.

## **Rappels**

La carte est obligatoire pour chaque entrée sur toutes les déchèteries du réseau SEROC. Pour ceux qui n'ont pas de carte, la demande se fait en ligne, sur le site du syndicat [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr). Les apports des particuliers sont limités à 25 passages à l'année. Au-delà de ces 25 passages, le passage est facturé 10 euros.

Par ailleurs, les remorques doivent être sanglées, ou bâchées pour éviter les envols. L'agent valoriste se réserve le droit de refuser vos déchets 10 minutes avant la fermeture du site si vos apports sont trop volumineux.

## **Des changements de jour de fermeture sur les déchèteries de Vaucelles et Ecrammeville**

En marge de cette ouverture, des modifications de jours de fermeture interviennent sur deux déchèteries du réseau. La déchèterie de Vaucelles, auparavant ouverte du lundi après-midi au samedi, sera désormais fermée tous les jeudis. La déchèterie d'Ecrammeville sera fermée uniquement le jeudi. Elle sera ouverte une journée de plus, le mardi.

# LE SEROC

## Présentation du SEROC

Le SEROC, Syndicat mixte de valorisation Et de traitement des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados, assure le traitement des déchets ménagers de 160 communes au bénéfice de habitants.

## Ses missions

- Tri et valorisation des matériaux recyclables,
- Traitement et élimination des déchets ultimes,
- Réalisation et gestion des plateformes de compostage industriel,
- Mise en place du compostage individuel,
- Réhabilitation, entretien et suivi des anciennes décharges,
- Communication auprès des usagers sur le tri et la réduction des déchets,
- Réalisation et gestion de déchèteries (compétence optionnelle).

**Les objectifs de la collectivité : améliorer la quantité et la qualité du tri, augmenter la valorisation des déchets, réduire l'enfouissement.**

En 2025, 71 864 tonnes de déchets traitées sur l'ensemble du territoire dont

- 19 470 tonnes d'ordures ménagères, soit 145 kg par an et par habitant
- 17 356 tonnes de déchets recyclables, soit 130 kg par an et par habitant
- 35 038 tonnes de déchets de déchèteries, soit 349 kg par an et par habitant (hors déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau)

## Les adhérents au SEROC

- Collectéa
- Communauté de communes Seules Terre et Mer
- Intercom de la Vire au Noireau
- Pré-Bocage Intercom

### Contact presse

Adèle PELLERIN - 02.31.51.26.88 – a.pellerin@seroc14.fr  
1 rue Marcel Fauvel – 14400 BAYEUX – [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr)